

journal qui renseigne très bien tous les cultivateurs, avait en manchette un article qui m'a fait sourire, car cet article était intitulé:

L'agriculture, de mal en pis.

Maintenant, en 1966, je pense que le même article pourrait être intitulé: «De pis en pis», car on constate que depuis ce temps-là, même si le gouvernement a fait des efforts pour améliorer le sort des cultivateurs et des producteurs laitiers, les résultats n'ont pas été satisfaisants.

L'honorable député de St-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) lisait, il y a quelques minutes, un télégramme qui a été envoyé à l'honorable ministre de l'Agriculture et qui indique bien l'insatisfaction des producteurs laitiers, principalement ceux de la province de Québec.

En mai 1966, le ministère de l'Agriculture publiait un dépliant intitulé:

Lettre au cultivateur—Ça paie de tout savoir.

On y expliquait le programme fédéral de soutien des produits laitiers, et l'on disait:

En 1961, la consommation de beurre laissait un excédent de 63.8 millions de livres; l'année dernière, le Canada a consommé 19.3 millions de livres de plus qu'il en a produit. Le report des années précédentes a permis d'éviter une pénurie de beurre, mais ce report est presque épuisé. Même si les Canadiens n'augmentent pas leur consommation de produits laitiers cette année, une production égale à celle de l'an dernier entraînerait une pénurie au cours de 1966.

Alors, le ministère de l'Agriculture utilisait le titre de ce dépliant pour se justifier de présenter une politique de production laitière-agricole, soit un prix de \$4 les cent livres de lait, pour inciter les cultivateurs, les producteurs laitiers à produire plus que dans le passé.

Or, monsieur le président, lorsqu'on considère de quelle façon le gouvernement s'y est pris pour arriver à payer ce prix de \$4 les cent livres de lait, on constate que son effort a été assez restreint, surtout quand on voit une annonce comme celle qui était publiée dans les journaux quotidiens et hebdomadaires, et plus particulièrement dans l'*Echo de Val-d'Or*, du mercredi 11 mai 1966, où l'on pouvait lire ce qui suit:

Cependant, le gouvernement n'a pas le pouvoir d'établir le prix payé par les transformateurs aux producteurs. Il vous appartient de négocier le meilleur prix possible pour votre lait par l'entremise de vos organisations agricoles.

A mon avis, cela veut dire que les cultivateurs doivent négocier avec les transformateurs—l'industrie de transformation si vous voulez—des prix pouvant leur permettre d'obtenir \$4 les cent livres de lait. Alors, à ce moment-là, cela laisse prévoir que l'industriel ou le transformateur devra augmenter le prix du beurre ou de la caséine, si vous voulez, ou

du lait en poudre, de sorte que ce sera encore le consommateur qui devra défrayer directement cette augmentation du prix du beurre et des autres produits du lait pour permettre au producteur laitier d'obtenir un prix satisfaisant pour sa production.

Monsieur le président, je recevais récemment copie d'une lettre que la Société coopérative agricole de Sainte-Rose de Poularies, dans ma circonscription, adressait au ministre de l'Agriculture, dans laquelle elle se plaignait de la difficulté, pour les usines de transformation, d'atteindre le prix de \$3.25 les cent livres qu'elles devront payer, si elles veulent que les cultivateurs puissent atteindre le prix de \$4 les cent livres, puisque l'octroi, comme le disait tout à l'heure le ministre et comme cela a été annoncé dans les journaux, n'est que de 75c. les cent livres. Alors, voici le texte de cette lettre, et je cite:

● (8.50 p.m.)

Honorable Ministre,

Votre nouvelle politique laitière est que tous les manufacturiers puissent payer un prix minimum de trois dollars vingt-cinq (\$3.25) les cent livres de lait; à ce prix s'ajoutera un subside de soixante-quinze (\$0.75) cents les cent livres de lait pour atteindre une moyenne de quatre dollars (\$4.00) les cent livres de lait, et vous demandez aux producteurs-fournisseurs de lait industriel de négocier ce prix.

Quand nous recevons par cent livres de lait dosant 3.5 p. 100 de matière grasse une moyenne de trois dollars et dix-huit (\$3.18). Avec un prix de beurre à cinquante-neuf cents (\$0.59) la livre et la caséine trente cents et demi (\$0.30½) la livre soit quatre livres et vingt-trois centièmes (4.23) de beurre et deux livres et un quart (2¼) de caséine par cent livres de lait entier.

Donc nous vous demandons en notre nom et celui de tous nos producteurs-fournisseurs de lait industriel un subside sur caséine accru ou un prix de beurre plus élevé.

Il est évident, comme le mentionne la lettre, que les producteurs, ou plutôt les transformateurs, ne pourront pas payer \$3.25 les cent livres, comme le demande l'honorable ministre dans les annonces publiées et dans les lettres adressées aux producteurs.

Alors, monsieur le président, je me demande si cette résolution visant à former une nouvelle Commission canadienne du lait n'est pas encore dans le but de placer quelques fonctionnaires à des hauts postes, alors que s'il y a quelque chose qui ne va pas, si les cultivateurs, les producteurs ou les transformateurs se plaignent trop, le ministre pourra dire: Adressez-vous à la commission. De ce fait-là, l'honorable ministre sera déchargé de ses responsabilités.

Monsieur le président, je pense qu'avec les fonctionnaires qui l'entourent, le ministre devrait être capable de trouver une possibilité de stabiliser le prix des produits dérivés du